



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2021

Les objectifs du rapport d'orientation budgétaire

- La loi NOTRe du 7 août 2015 et les décrets du 24 juin 2016 sont venus modifier le contenu du rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat d'orientation budgétaire.
- Désormais, ce rapport doit être soumis au vote du Conseil d'Administration et transmis en Préfecture.

Les objectifs sont :

- De discuter des orientations budgétaires et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- D'être informé sur l'évolution de la situation budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale.
- De présenter dans les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Les orientations budgétaires pour 2022

- La poursuite des actions engagées auprès des ménages en difficulté et des seniors sera maintenue et l'offre d'animations dans la Maison des Seniors sera développée.
- Globalement, un budget de fonctionnement en hausse par rapport au BP 2021 (+ 4,83 % / + 78 613 €) et par rapport au réalisé 2020 (+ 12,39 % / + 188 222,22 €) et un budget d'investissement (hors réserve & reports inclus) en forte augmentation par rapport au BP 2021 (+ 58,23 % / + 16 360,58 €).

Les dépenses d'investissement :

Le Centre Communal d'Action Sociale n'a aucun engagement pluriannuel, aucun emprunt et donc aucune dette

Les dépenses d'investissement sont en forte augmentation par rapport au BP 2021.

Cette année, les principales dépenses d'investissement seront :

- des dépenses potentielles liées au remboursement des cautions pour les logements temporaires et aux prêts pouvant être consentis par le Service Insertion Sociale et Professionnelle,
- l'achat d'un véhicule automatique pour le service administratif du Maintien à Domicile,
- l'achat d'une licence BO E-Concept,
- le remplacement de matériels informatiques,
- l'achat de mobilier.

Les recettes d'investissement

Elles seront essentiellement constituées par :

- l'amortissement des immobilisations acquises de 2004 à 2021,
- le remboursement du F.C.T.V.A. sur les biens acquis en 2021,
- les cautions des logements temporaires et les remboursements des prêts consentis par le CCAS,
- l'emprunt (qui sera annulé à la reprise des résultats, au BS 2022).

Les dépenses de fonctionnement

► La poursuite des actions engagées auprès des ménages en difficulté constituera la ligne directrice du budget de fonctionnement 2022. Une augmentation des dépenses de fonctionnement (hors Ressources Humaines) est à noter par rapport au BP 2021 (+ 5,12 % / + 13 620 €). Une forte augmentation est à souligner par rapport au réalisé 2020 (+ 36,32 % / + 74 517,95 €).

Les principales évolutions concernent :

- le développement de nouvelles animations à destination des seniors
- les frais de formation entre autres des aides à domicile

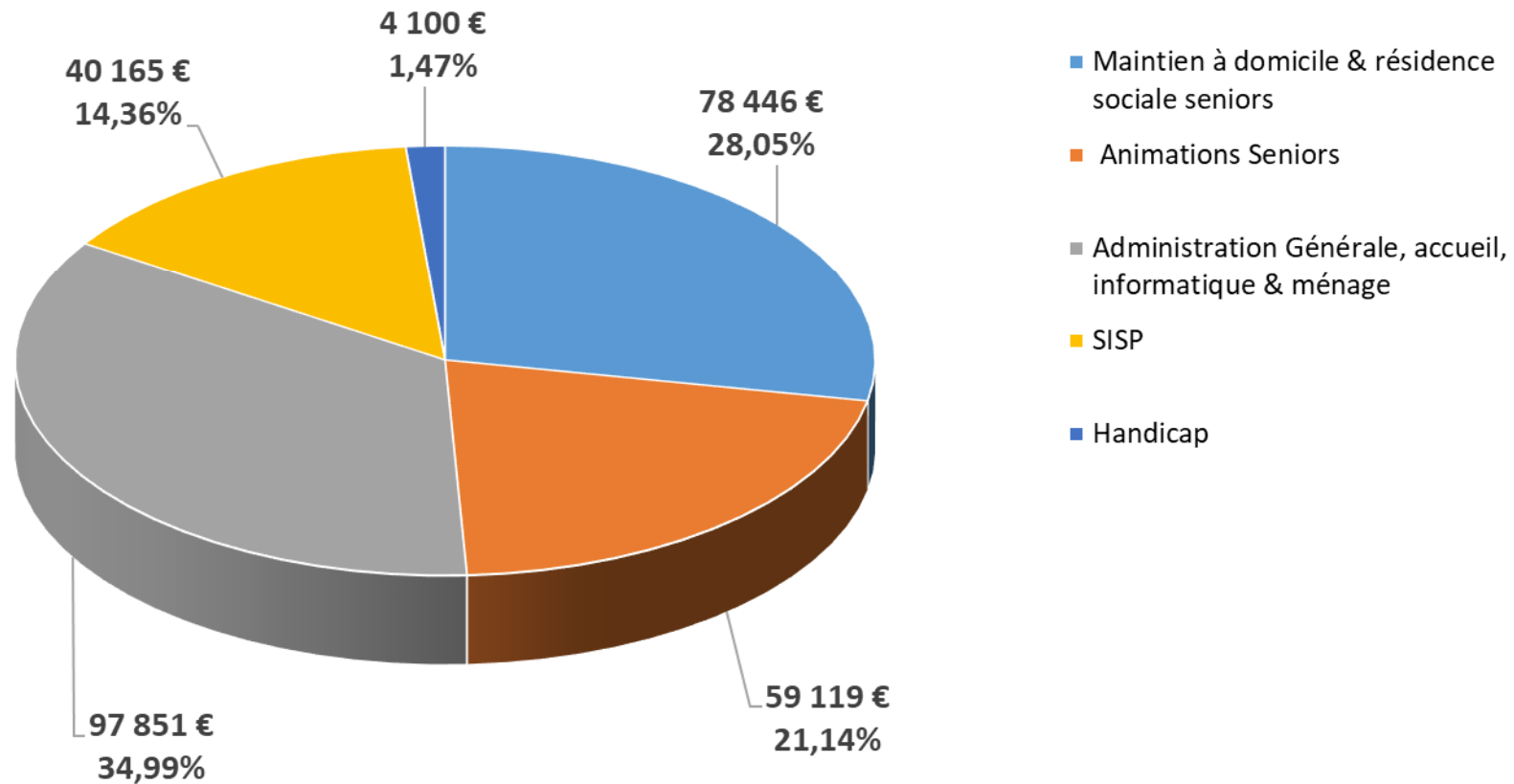
Les actions « historiques » seront dans la continuité de celles de 2021 :

- En direction des ménages en difficulté et des demandeurs d'emploi :
 - par un soutien reconduit à travers la poursuite d'ateliers thématiques (confiance en soi, gestion budgétaire ...) et de temps conviviaux destinés à renforcer le lien social,
 - par le développement des aides accordées dans le cadre des dispositifs d'aide facultative individuelle et d'insertion sociale (charges domestiques, secours alimentaires, loisirs, cantines et accueils périscolaires, accompagnement RSA, conseils emploi, ...).

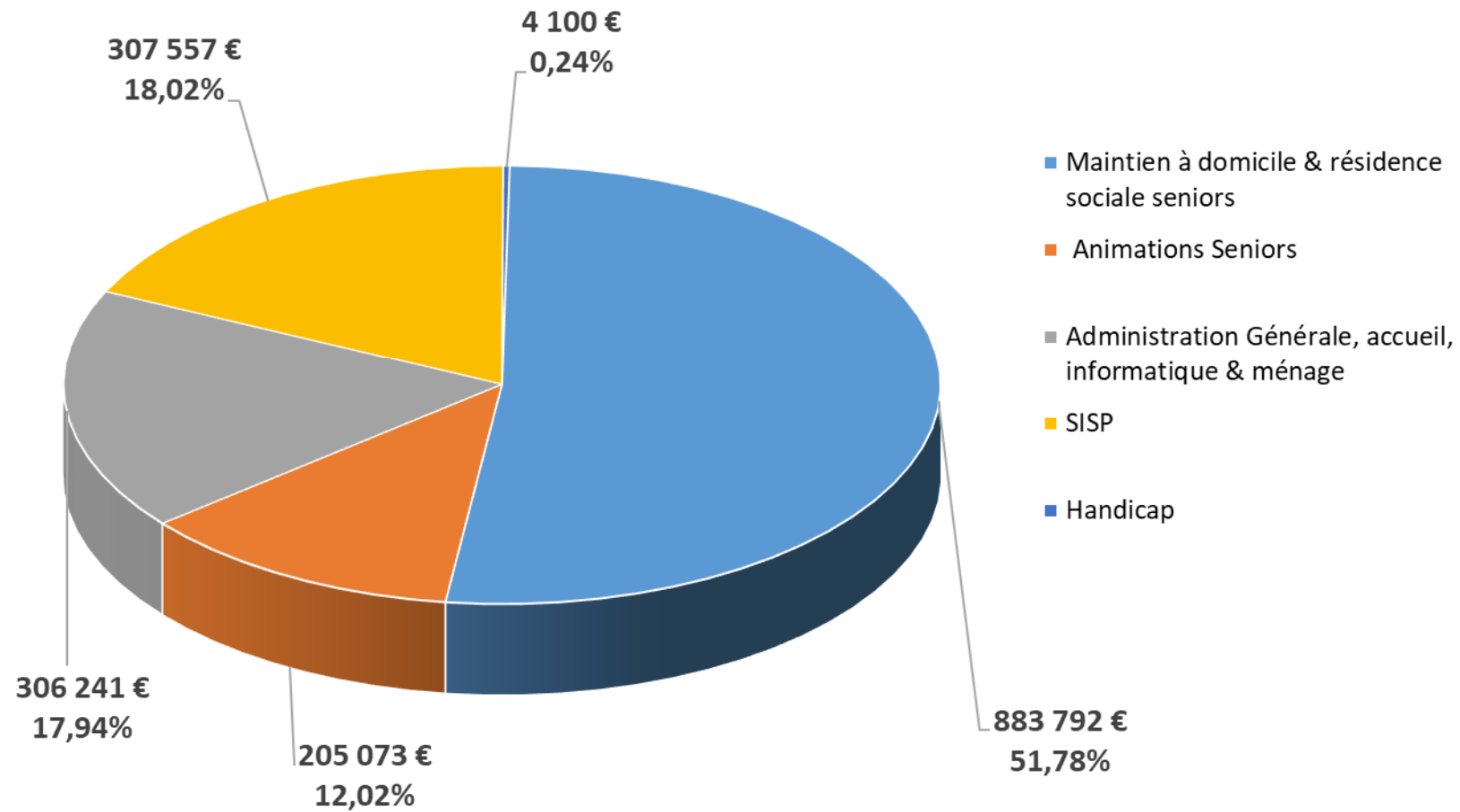
- En direction des seniors :
 - par une reconduction du nombre d'heures d'intervention au titre de l'aide à domicile.

► Les dépenses de personnel seront en hausse par rapport au BP 2021 (+ 4,77 % / + 64 993 €) et par rapport au réalisé 2020 (+ 8,66 % / + 113 704,27 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE (hors RH)



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE (RH inclus)



Les recettes de fonctionnement

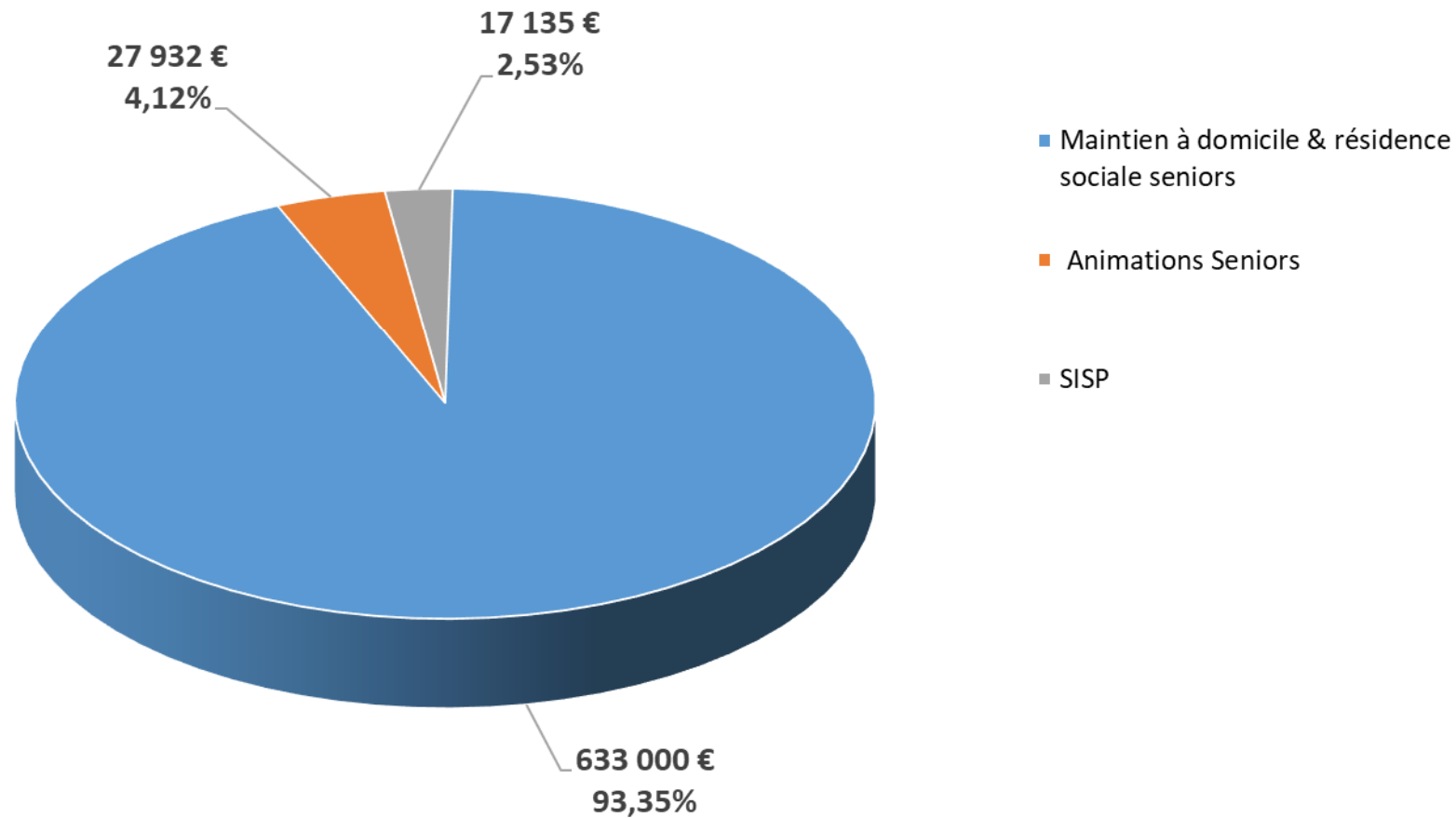
► Les recettes de fonctionnement propres aux activités des services (MAD, Animations Seniors et SISP) sont prévues en hausse par rapport au BP 2021 (+ 4,95 % / + 32 012 €) et par rapport au réalisé 2020 (+ 9,51 %/+ 58 897,87 €). La subvention d'équilibre de la Ville augmente par rapport au BP 2021 de + 4,65 % / + 45 267 € et par rapport au réalisé 2020 de + 14,69 % / + 130 352,13 €.

Cette participation représentera 59,63 % du budget de fonctionnement (59,73 % en 2021).

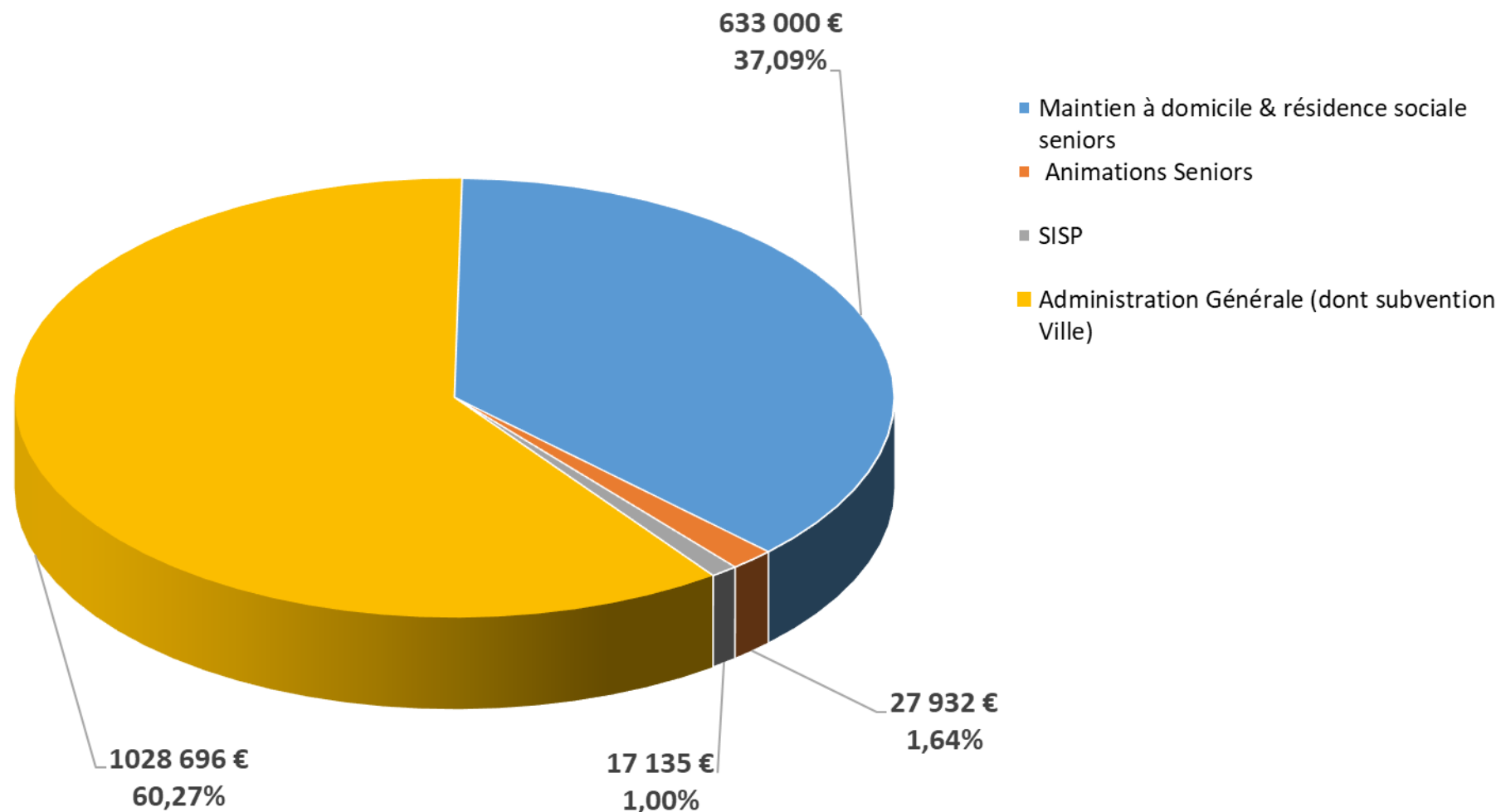
Elles se caractérisent essentiellement par :

- Une augmentation du supplément familial de traitement
- Une augmentation de la subvention d'équilibre de la Ville
- une augmentation des recettes des services

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE DES SERVICES



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



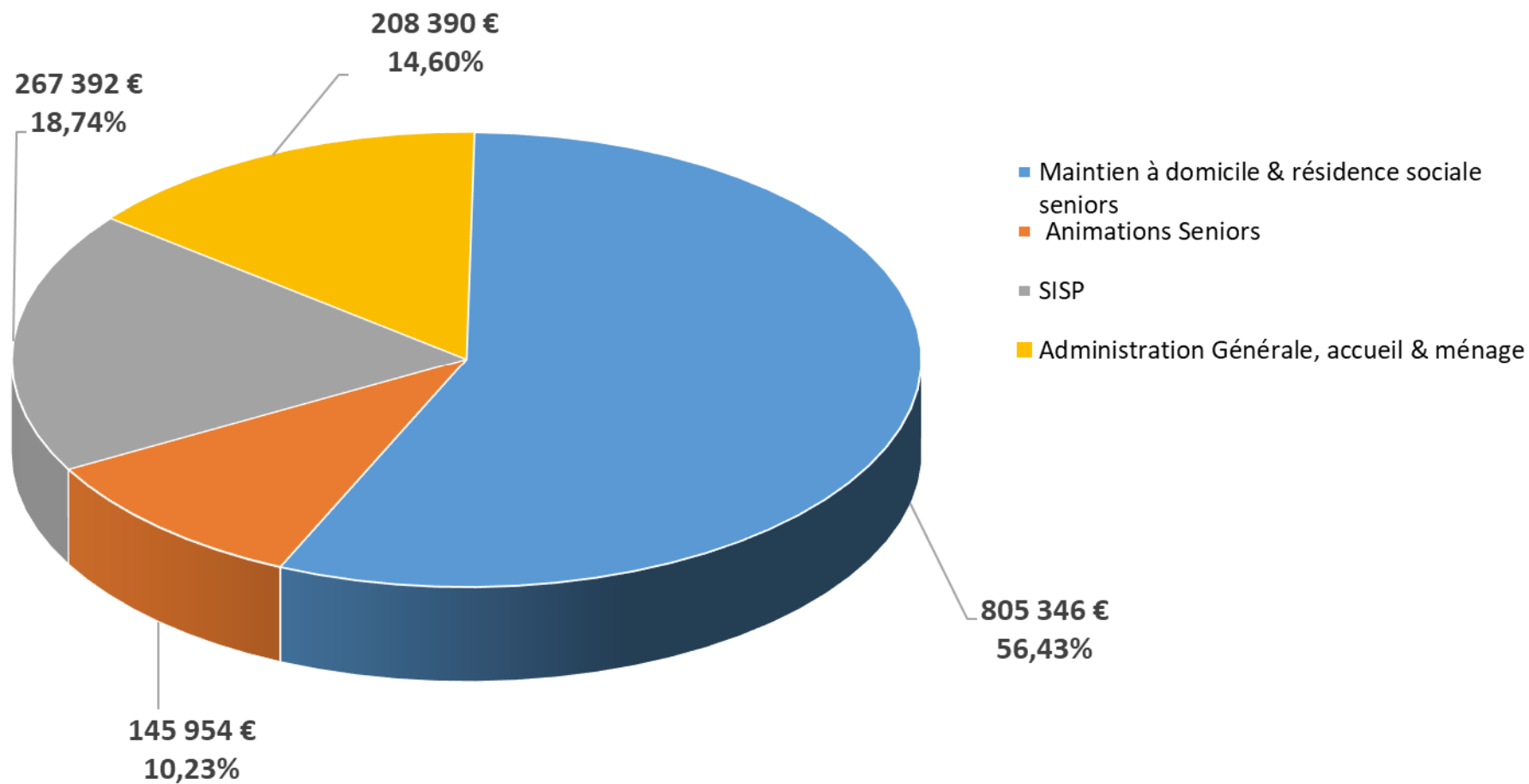
Les Ressources Humaines

La gestion des Ressources Humaines continue à s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

La hausse des frais de personnel provient essentiellement :

- du recrutement d'un responsable du pôle seniors (cadre A vs cadre B)
- de la prévision d'un remplacement congé maternité
- du remplacement d'un agent en arrêt maladie
- de l'évolution de carrière de nombreux agents.

DEPENSES DE PAIE PAR SERVICE



Evolutions 2019 – 2022 Budget C.C.A.S.

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	PROPOSITION BP 2022
Charges à caractère général*	10 077,32 €	6 358,54 €	9 885 €	27 308 €
Charges de personnel**	1 301 891,61 €	1 307 153,08 €	1 355 406 €	1 409 202 €
Autres charges courantes***	2 940 €	2 870 €	3 075 €	3 000 €
Total	1 314 908,93 €	1 316 381,62 €	1 368 366 €	1 439 510 €
Ecart / N-1	+ 3,36 %	+ 0,11 %	+ 3,95 %	+ 5,20 %

* Ch11 Paie + Formations lignes 6184

** Ch12 Paie

*** Ch 65 Amicale

Dépenses de personnel prévisionnel 2022 Budget CCAS

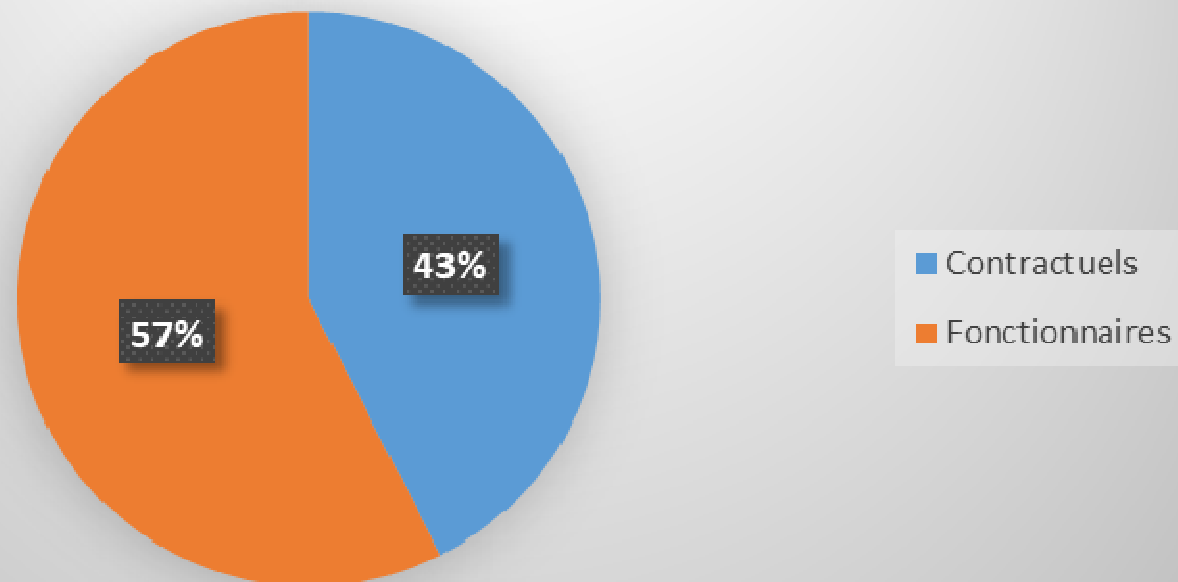
Masse salariale	1 431 124,80 €
Dont : Traitements indiciaires	786 167 €
Dont : Régimes indemnitaires	116 352 €
Dont : NBI	7 494 €

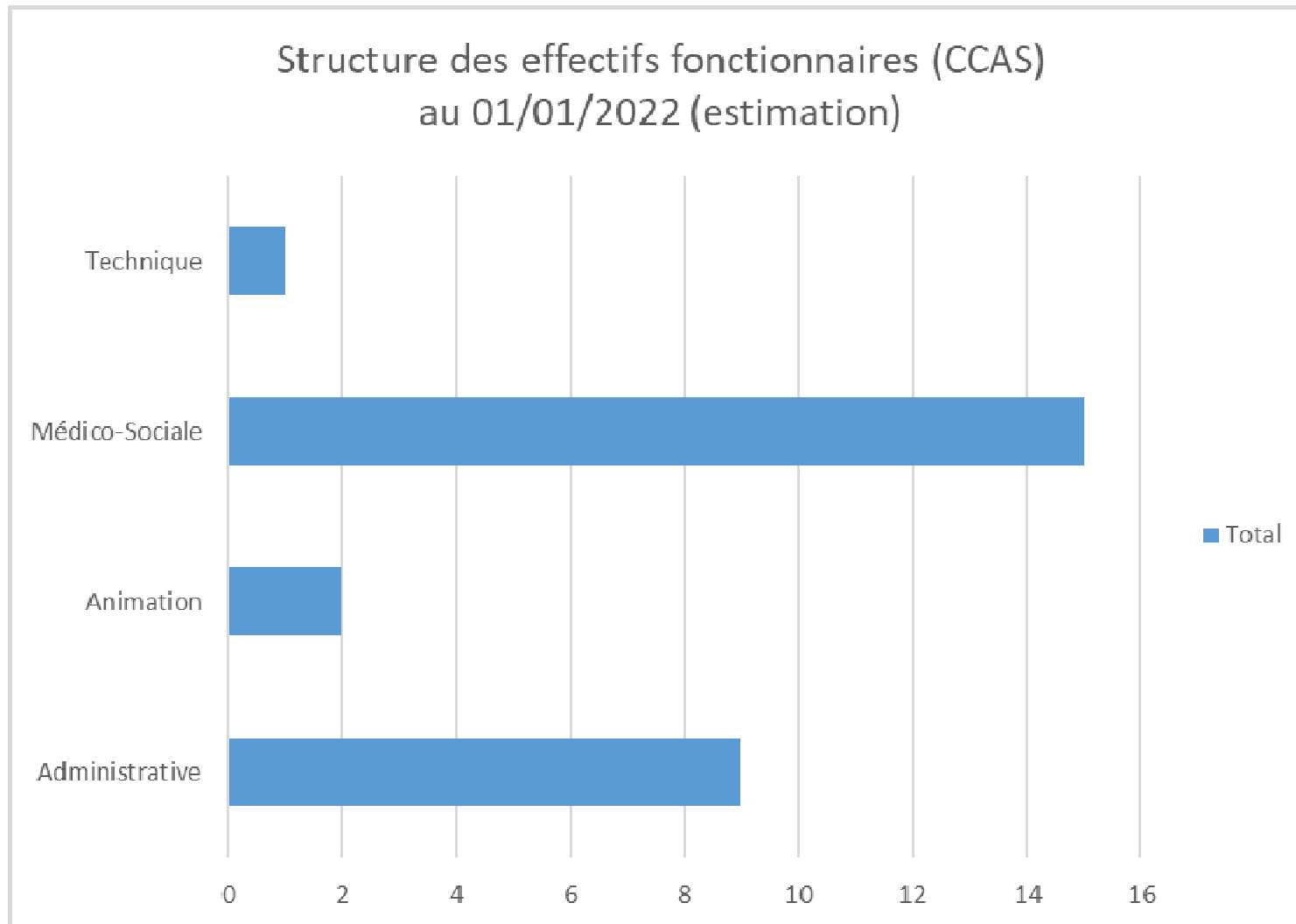
Effectifs C.C.A.S. *

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022 estimation
Nombre d'agents permanents au tableau des effectifs	30	31	44	42
En ETP (hors postes vacants)	27,26	28,26	34,91	33,71
Non titulaires permanents (en ETP)	0,46	7,11	1	2
Total ETP	27,72	35,37	35,91	35,71

* Hors Florilège et CLIC

Structure des effectifs CCAS au 01/01/2022 (estimation)





Structure des effectifs fonctionnaires (CCAS) au 01/01/2022 (estimation)

